

## EXTRAIT

### du

# Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le jeudi 13 octobre 2022 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 6 octobre 2022, s'est réuni dans la salle des Commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 06/10/2022
Nombre de présents	13	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 2 1 OCT. 2022
Suffrages exprimés	15	

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE - Mme Marylène HENAULT - Mme Aline DUZERT - Mme Gisèle CAMIADE - Mme Anne DE LAPORTERIE

M. Patrice BOUCAU - M. Didier ZARZUELO - M. Pierre STETIN - M. Dominique DUBROCA - M. José PEREZ - M. Jean-Maurice CASTEX - M. Jean-Pierre LAFARGUE - M. Jean-Paul USSEL

# **ABSENTS ET EXCUSÉS:**

Mme Marcelle THEIL - Mme Maria OREA M. Julien DUBOIS - M. Julien RELAUX

#### **POUVOIRS:**

M. Julien RELAUX donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT Mme Maria OREA donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

OBJET: CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS APA SANTÉ NUTRITION POUR LA MISE À DISPOSITION À DURÉE DÉTERMINÉE D'UN ENSEIGNANT D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE SANTÉ DANS LES EHPAD ALEX LIZAL ET GASTON LARRIEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** les projets de convention avec le Groupement d'Employeurs APA Santé Nutrition portant sur la mise à disposition à durée déterminée de deux enseignants en Activité Physique Adaptée Santé pour les EHPAD Alex LIZAL et Gaston LARRIEU (un salarié par établissement).

**Considérant** l'intérêt de maintenir et renforcer l'autonomie des résidents des EHPAD Alex LIZAL et Gaston LARRIEU en pratiquant de l'Activité Physique Adaptée.

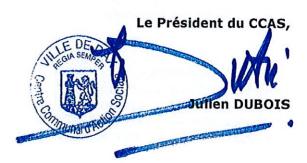
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JULIEN DUBOIS, PRÉSIDENT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 15 VOIX POUR,

**Article 1 : approuve** les projets de convention avec le Groupement d'Employeurs APA Santé Nutrition joints en annexe,

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre pour copie conforme,

1 OCT. 2022



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ainsi que, le cas échéant, de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <a href="http://www.telerecours.fr/">http://www.telerecours.fr/</a>).

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président du CCAS dans les deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le recours gracieux peut être adressé par envoi postal à Monsieur le Président du CCAS, 4 rue du Palais, 40100 DAX ou par mail à l'adresse ccas@dax.fr . Ce recours interrompt le délai de recours contentieux, conformément à l'article L. 411-2 du Code des relations entre le public et l'administration.